

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 3 au 23 janvier 2022**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Zones humides de Moselle » renommé « Marais de Francaltroff-Erstroff,
de Lening et d'Albe »**

Deux observations favorables ont été émises lors de la phase de consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Etangs du canal d'Ille et Rance ».

Une observation défavorable a été émise en raison de la réduction apparente de 130 ha du site.

La modification du site vise à faciliter la gestion du site qui est scindé en 4 entités, avec une reprise de la totalité des surfaces initialement couvertes par le site ZPS FR4110062 :

- Réduction du site ZPS FR4110062 (130,71 ha sont transférés aux 3 autres entités),
- Extension du site ZPS FR4112000 (+ 20 ha)
- Création du site ZPS FR4112023 (+ 56,55 ha)
- Création du site ZPS FR4112014 (+ 54,62 ha).

Il n'y a donc aucune perte de surface Natura 2000.

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.